

ASSEMBLÉE NATIONALE29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 294

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,

MM. Tourtelier, Viollet
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'allongement du délai d'un an à 18 mois aboutit à exclure du regroupement familial tous les étrangers (étudiants, salariés, chercheurs...) qui ne bénéficient que d'un titre d'une durée d'un an même si ce titre a été plusieurs fois renouvelé quand bien même ils présenteraient toutes les garanties exigées par la loi.

C'est une nouvelle atteinte évidente au droit à vivre en famille et une incitation à briser les ménages.